

PROCESSUS DE TURIN 2016-17



Traduit de l'anglais. En cas de doute quant à l'exactitude des informations ci-incluses, veuillez vous reporter à la version originale.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'ETF et ne reflète pas nécessairement l'opinion des institutions de l'UE.

© Fondation européenne pour la formation, 2016
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

PROCESSUS DE TURIN 2016–17

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1 Qu'est-ce que le processus de Turin?.....	3
1.2 Principes du processus de Turin	4
1.3 Méthodologie: le cadre d'analyse	4
1.4 Mise en œuvre: actualisation, processus, objectifs.....	5
2. CADRE D'ANALYSE 2016–17	12
2.1 Quelles sont les nouveautés?.....	12
2.2 Sections thématiques et questions clés.....	15
A. Présentation et vision de l'EFPP	15
B. Efficacité et efficacité de la réponse à la demande économique et du marché du travail	16
C. Efficacité et efficacité de la réponse à la demande démographique, sociale et de l'inclusion.....	18
D. Efficacité interne du système d'EFPP.....	19
E. Gouvernance et pratiques politiques dans le système d'EFPP.....	20
3. INDICATEURS QUANTITATIFS: LIGNES DIRECTRICES ET APERÇU	22
3.1 Indicateurs pour les rapports 2016–17 (obligatoires)	23
3.2 Définition, justification et source indicative des indicateurs	24

ANNEXES	29
Annexe 1. Classifications utilisées en matière d'éducation.....	29
Annexe 2. Déclaration de la conférence 2015 sur le processus de Turin	31
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	33
RÉFÉRENCES	34



1. INTRODUCTION

1.1 QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS DE TURIN?

Inspiré du processus de Bruges-Copenhague de l'Union européenne (UE), le processus de Turin est une approche de l'analyse de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) fondée sur des données factuelles et privilégiant l'appropriation par les pays et la participation large et ouverte des parties prenantes tant du secteur public que du secteur privé. Au cœur du processus de Turin, figure le suivi biennal des développements intervenus au niveau des politiques, ce qui permet aux pays partenaires de surveiller la mise en œuvre des réformes en matière d'EFP et d'évaluer l'évolution et l'impact.

Depuis le premier cycle en 2010, la Fondation européenne pour la formation (ETF) a progressivement amélioré la méthodologie du processus de Turin tout en acquérant de l'expérience à travers sa mise en œuvre et en fournissant aux pays partenaires une méthode spécifique de collecte et d'analyse des données, ainsi qu'une approche de l'analyse fondée sur la participation et la consultation. À travers les trois cycles déjà réalisés (2010, 2012 et 2014), le processus de Turin est passé de la description à la mesure des développements effectués par les pays partenaires dans le domaine de l'EFP, devenant ainsi un outil de dialogue sur l'avancement des réformes en matière d'EFP dans les pays partenaires. Le processus de Turin sert également à renforcer les capacités de suivi et d'analyse des politiques des pays partenaires, et à démontrer les avantages de la consultation, de la participation et du dialogue stratégique en vue d'améliorer l'élaboration des politiques à partir d'éléments probants.

Au cours des trois cycles précédents, les pays partenaires ont renforcé la participation des parties prenantes en impliquant les acteurs des gouvernements aux niveaux national et infranational, les prestataires d'EFP, les partenaires sociaux et les acteurs non-gouvernementaux. Le processus de Turin a permis de lancer un dialogue dans les pays partenaires sur l'analyse et le suivi des politiques, contribuant ainsi à accroître la transparence et la responsabilité, et offrant une base de réflexion et de consolidation du système de suivi. Les résultats du processus de Turin ont favorisé la communication régulière entre les parties prenantes au sein des pays partenaires, entre les pays et l'UE, et ont débouché sur la formulation d'engagements communs pour le développement du capital humain, résumés dans les déclarations clôturant chacun des trois cycles menés à bien.

L'édition 2016–17 sera centrée sur le suivi des développements par rapport au cycle 2014 et prônera une analyse plus approfondie des politiques mises en œuvre par rapport aux objectifs, en tenant également compte du processus de Copenhague et de l'agenda pour des compétences nouvelles pour l'UE. Les pays candidats impliqués dans le suivi des objectifs à moyen terme convenus à Riga (Présidence lettone du Conseil de l'UE, 2015), discuteront spécifiquement de ces objectifs dans le cadre du processus de Turin 2016–17, dans le but de rationaliser les exercices de suivi.

Le processus de Turin est un véhicule destiné à:

- l'élaboration des politiques, et en particulier
 - développer une compréhension commune d'une vision à moyen terme des priorités et de la stratégie de développement de l'EFP;
 - faire le point sur les récents développements sociaux, politiques et stratégiques directement liés à l'EFP;
 - soutenir l'exploration des options stratégiques pour la promotion et la mise en œuvre de ces priorités;
- la mise en œuvre des politiques, et en particulier
 - suivre l'avancement dans la mise en œuvre des politiques, et l'impact;
 - explorer des options alternatives de la mise en œuvre;
 - suivre le rendement des politiques;

- l'apprentissage des politiques
 - développer les capacités d'analyse et de suivi des politiques, y compris renforcer les processus de suivi;
 - offrir des possibilités d'apprentissage des politiques dans et entre les pays partenaires et avec l'UE, à travers une approche participative, des consultations comprenant les instances nationales et régionales, et la conférence internationale du processus de Turin;
 - donner aux pays partenaires les moyens de coordonner plus efficacement le soutien extérieur afin de mettre en œuvre leurs priorités nationales.

Les sections suivantes apportent des précisions sur l'orientation thématique et la mise en œuvre du processus de Turin 2016–17, ainsi que sur le cadre d'analyse guidant les processus de suivi et d'analyse.

1.2 PRINCIPES DU PROCESSUS DE TURIN

Le processus de Turin repose sur quatre principes qui, au fil des années, ont permis de garantir la qualité, la valeur et la légitimité de ses résultats et solutions de suivi, vis-à-vis des participants et bénéficiaires. Ces principes sont les suivants.

- L'**appropriation** par les décideurs politiques et les parties prenantes du pays partenaire à la fois du processus et des résultats en ce qui concerne le rapport final et les implications sur le développement des politiques. Cet aspect recouvre la recherche de complémentarité entre le processus de Turin et l'agenda politique national et d'autres processus pertinents. L'appropriation est un facteur clé pour garantir que les résultats du processus de Turin aient une influence durable sur la politique nationale.
- Une **large participation** au processus des groupes pertinents de parties prenantes, notamment les commissions parlementaires, les dirigeants politiques, les représentants des partenaires sociaux, les directeurs d'école, les enseignants, les autorités locales, les représentants des entreprises, les chercheurs et les représentants de la société civile. Cette participation constitue le socle de la réflexion et de la recherche d'un consensus par les acteurs locaux, qui peuvent établir des liens entre l'analyse politique et les accords sur les choix politiques et leur mise en œuvre.
- Une **approche holistique**, fondée sur une notion élargie de l'EFP, destinée à la fois aux jeunes et aux adultes et relevant d'une approche systémique, prenant en considération non seulement les éléments du système et la façon dont ils s'interpénètrent, mais aussi la façon dont les systèmes d'EFP réagissent à l'environnement économique et social dans lequel ils opèrent.
- Une **évaluation fondée sur des données probantes ou des connaissances**, considérée comme essentielle pour que les pays soient en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause en matière de développement des politiques et pour mesurer les progrès accomplis ainsi que, le cas échéant ou si cela s'avère dans l'intérêt du pays, pour qu'ils puissent comparer leurs expériences à celles de l'UE. Cette approche fondée sur des données probantes est également fondamentale pour déceler et renforcer les bonnes pratiques du niveau «pilote» au niveau «système».

Ces principes sont à la base de la mise en œuvre du processus de Turin et leur application est contrôlée sur l'ensemble du processus aux niveaux national, régional et inter-régional.

1.3 MÉTHODOLOGIE: LE CADRE D'ANALYSE

Le cadre d'analyse comprend un ensemble de questions, choisies et regroupées de façon à refléter l'orientation thématique du suivi des politiques, dans le cadre du processus de Turin, relatives à la planification, l'offre et la faculté d'adaptation de l'EFP à la demande. Le cadre d'analyse aide à dresser le bilan des développements dans les cinq dimensions suivantes du suivi: la vision et la stratégie d'EFP, l'efficacité externe et interne (considérée comme la réponse du système d'EFP au contexte et aux besoins socio-économiques, y compris ceux émergeant dans le système d'EFP) et la gouvernance.

Le cadre d'analyse recouvre ces cinq dimensions grâce à des questions dédiées, organisées en «modules», soit un module pour chaque dimension. Le contenu et la structure du cadre d'analyse visent à fournir un guide sur la façon de contrôler les politiques d'EFP et le contexte des pays partenaires et de préparer une analyse des résultats de ce suivi basée sur les faits. Le cadre d'analyse facilite la collecte et l'interprétation d'informations qualitatives, la mise en contexte des données et le contrôle des développements et des progrès des politiques, notamment par rapport aux références de l'UE (si souhaité).

Plus spécifiquement, le cadre d'analyse est destiné à:

- guider l'examen des politiques en matière d'EFP dans les pays participant au processus de Turin;
- mettre à jour et étendre l'ensemble des données probantes et des informations sur les facteurs exerçant une influence sur la demande d'EFP dans le pays, et sur la manière dont le système d'EFP aborde cette demande;
- fournir une base solide pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de réforme de l'EFP.
- accroître la capacité des pays partenaires à fixer des objectifs politiques et des processus de suivi adéquats, à suivre les progrès réalisés à cet égard, et à promouvoir une culture d'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

1.4 MISE EN ŒUVRE: ACTUALISATION, PROCESSUS, OBJECTIFS

1.4.1 CHANGEMENTS AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE DEPUIS 2014

Le processus de Turin produit non seulement des résultats, mais également des informations sur sa valeur intrinsèque. L'ETF les exploite en permanence pour en retirer des conseils d'amélioration sous la forme d'«enseignements tirés» – en commandant des évaluations externes du processus, en soumettant de nouvelles idées au débat lors des conférences biennales sur le processus de Turin, et à travers les consultations en interne de l'ETF. En d'autres termes, le processus de Turin n'est pas un exercice statique. Chaque nouveau cycle vise à introduire des améliorations et à mettre en œuvre une approche de l'analyse politique fondée sur l'apprentissage des politiques.

En 2014, le processus de Turin a été consolidé en tenant compte des résultats d'une consultation menée à l'échelle de l'ETF, et des résultats de deux évaluations externes. Ces efforts de consolidation ont été confirmés lors de la phase de mise en œuvre en 2014 et poursuivis dans les préparatifs du cycle 2016–17. Les orientations clés peuvent être décrites brièvement comme suit.

- Aller de l'avant pour faire du processus de Turin une approche d'analyse des politiques qui soutient leur élaboration dans les pays partenaires par les enseignements tirés des politiques. Cela suppose de placer le processus de Turin plus au cœur du cycle d'élaboration des politiques à travers ses différentes phases (notamment en passant de l'identification des problèmes et de la formulation des politiques à leur mise en œuvre ainsi qu'à leur suivi et évaluation).
- Développer les outils de soutien aux pays pour la mise en œuvre du processus de Turin et la sauvegarde de la qualité et de la pertinence des résultats. Cela inclut la possibilité d'intégrer une dimension régionale dans les rapports par le biais des acteurs régionaux et consultations, et de tirer les enseignements des bonnes pratiques et des solutions innovantes au niveau national.
- Insister davantage sur les progrès. En utilisant les rapports du cycle précédent du processus de Turin comme base, élaborer des rapports et contrôler les progrès grâce à des indicateurs et des données probantes quantitatives et qualitatives pour cerner ce qui a changé (ou pas) pendant les deux dernières années. Ce concept était déjà présent dans les deux précédents cycles du processus et demeure pertinent en 2016. Le processus de Turin vise également à contribuer à un outil de contrôle pour les stratégies à long terme (par exemple, les feuilles de route).
- Favoriser l'utilisation des données probantes disponibles dans les pays, l'identification des priorités et la sélection d'options politiques grâce à un choix solide et simplifié d'indicateurs et de méthodes

d'analyse permettant de tirer profit de tout le potentiel d'expertise professionnelle des participants au processus de Turin.

- Augmenter l'appropriation du processus par le pays et élargir la participation active des parties prenantes nationales pertinentes, y compris les représentants du secteur privé, les partenaires sociaux et la société civile. L'objectif est d'intégrer pleinement les principes et l'approche du processus de Turin dans le cycle politique officiel des pays partenaires, et de les aider à récolter le plein potentiel de ses solutions, données et informations.
- Établir des relations structurelles plus solides entre la collecte et l'analyse de faits probants dans le cadre du processus de Turin et des initiatives pertinentes au niveau de l'UE, notamment avec les conclusions de Riga et la mise en œuvre et le suivi des objectifs à moyen terme.

En s'appuyant sur l'apprentissage généré lors des trois premiers cycles du processus de Turin, l'ETF continuera à appliquer une approche différenciée de la mise en œuvre dans les pays afin de répondre à leurs besoins spécifiques en matière de développement des capacités d'analyse des politiques. En particulier, le cycle 2014 a souligné la nécessité de renforcer davantage la participation des acteurs et la qualité des données utilisées pour l'analyse des politiques dans les pays partenaires.

Afin d'atteindre les objectifs décrits dans les précédents paragraphes, tant le cadre d'analyse que les indicateurs ont été révisés, bien que leur substance n'ait pas changé. Les modalités de mise en œuvre du processus de Turin ont été également révisées afin de faciliter une approche différenciée, fondée sur les besoins et le développement de l'analyse et du suivi des politiques de chaque pays, et afin d'améliorer la cohérence et la constance du cadre d'analyse avec d'autres conditions en matière de contrôle et de compte rendu.

Dans le cycle 2016–17, les pays auront accès à une palette d'approches différenciées formulées afin de répondre aux besoins spécifiques des pays candidats, des pays qui souhaitent faire référence aux critères de l'UE et des pays désireux d'améliorer et d'approfondir la dimension d'analyse de leurs rapports. Les sections suivantes décrivent les solutions de mise en œuvre pour chaque groupe.

Actions spécifiques pour les pays candidats

Dans le cadre du soutien aux pays candidats pour la mise en œuvre des conclusions de Riga et le suivi des objectifs à moyen terme, au titre du processus de Turin, l'ETF fournira une aide spécifique aux pays candidats en vue de:

1. appliquer une évaluation d'impact ex-ante comme méthode de sélection des options politiques au titre des objectifs à moyen terme, qui sont susceptibles d'avoir plus d'impact en fonction des priorités et objectifs spécifiques au pays; dans le cadre du suivi de tous les objectifs à moyen terme (Riga), l'ETF aidera les pays candidats à recenser tous les objectifs, y compris la mise en place des références pour chacun d'eux;
2. développer le réseau Turin-ETF regroupant tous les réseaux (partenaires) nationaux pour la collecte et le traitement d'informations sur une base annuelle en vue de soutenir le suivi des objectifs à moyen terme; en 2016, cela comprendra l'identification des institutions pour les réseaux nationaux et le développement des mécanismes de collecte et de traitement des informations, ainsi que l'identification des régimes de financement pour assurer l'autonomie des réseaux nationaux.

OBJECTIFS À MOYEN TERME POUR 2015–20 (CONCLUSIONS DE RIGA)

Objectif 1. Promouvoir l'apprentissage en milieu de travail sous toutes ses formes, particulièrement par l'apprentissage, en encourageant la participation des partenaires sociaux, des entreprises, des chambres professionnelles et des prestataires de l'EFPI et en stimulant l'innovation et l'esprit d'entreprise (voir **chapitre 2, section D, questions 6–7**).

Objectif 2. Continuer à développer des mécanismes d'assurance qualité dans l'EFPI conformément aux recommandations du Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ) et, dans le cadre des systèmes d'assurance qualité, établir des boucles d'information et de rétroaction constantes vers les systèmes d'EFPI initiaux (EFPI) et continus (EFPC) s'appuyant sur les résultats de l'apprentissage (voir **chapitre 2, section D, questions 8 et 13**).

Objectif 3. Améliorer l'accès à l'EFPI et aux certifications pour tous grâce à des systèmes plus souples et perméables, notamment en proposant des services d'orientation efficaces et intégrés et la validation de l'apprentissage non formel et informel (voir **chapitre 2, section C, questions 2–7 et section D, questions 10 et 13**).

Objectif 4. Continuer à renforcer les compétences essentielles dans les programmes d'EFPI et offrir des possibilités plus efficaces d'acquisition ou de développement de ces compétences grâce à l'EFPI et à l'EFPC (voir **chapitre 2, section D, question 9**).

Objectif 5. Introduire des approches et possibilités systématiques de développement professionnel initial et continu pour les enseignants, formateurs et tuteurs de l'EFPI, à la fois en milieu scolaire et dans le cadre l'apprentissage en milieu de travail (voir **chapitre 2, section D, questions 2–3**).

Les conclusions de Riga comprennent également des domaines transversaux à considérer tels que les partenariats avec les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes, un financement efficace et une promotion de l'excellence et de l'innovation en matière d'EFPI (voir **chapitre 2, section E, questions 4 et 8–10**).

Actions spécifiques pour les pays partenaires de l'ETF désireux de se référer à l'analyse comparative et au suivi de l'UE

Les pays partenaires disposés à se soumettre à un exercice de référencement plus spécifique seront invités, à titre volontaire, dans le cadre du processus de Turin, à effectuer un exercice complémentaire, dans la continuité et aux fins d'étendre celui entrepris en 2014. Cela inclut un contrôle plus étroit des objectifs à moyen terme, qui sont déjà abordés dans le cadre d'analyse (voir ci-dessus), et une comparaison par rapport aux objectifs de l'UE, au travers des indicateurs retenus. Les indicateurs (présentés ci-dessous) font partie intégrante des stratégies Europe 2020 et «Éducation et formation 2020», et ont été à nouveau confirmés dans le Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Commission européenne, 2015).

Indicateurs utilisés pour l'analyse comparative ¹	
Jeunes en décrochage scolaire dans le cadre de l'éducation et de la formation (objectif principal Éducation et formation 2020)	Le pourcentage des jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant atteint, au plus, le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent pas leurs études ou leur formation
Niveau d'études supérieur (objectif principal Éducation et formation 2020)	Le pourcentage des personnes âgées de 30 à 34 ans ayant terminé avec succès leurs études universitaires ou une formation équivalente
Niveau de performance insuffisant en lecture, en maths et en sciences (objectif Éducation et formation 2020)	Le pourcentage des jeunes âgés de 15 ans qui n'atteignent pas le niveau 2 de l'enquête PISA de l'OCDE pour la lecture, les maths et les sciences
Participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie (objectif Éducation et formation 2020)	Le pourcentage des personnes âgées de 25 à 64 ans recevant un enseignement ou une formation
Taux d'emploi (objectif principal Europe 2020)	Personnes âgées de 20 à 64 ans ayant un emploi en pourcentage du total de la population du même groupe
Taux d'emploi des récents diplômés (objectif Éducation et formation 2020)	Récents diplômés de l'enseignement secondaire supérieur à l'enseignement supérieur âgés de 20 à 34 ans ayant un emploi en pourcentage du total de la population du même groupe

(1) Voir définitions au chapitre 3

L'exercice de comparaison a un double usage.

1. Il peut servir d'outil de soutien pour l'élaboration de politiques fondées sur des éléments probants. À cet égard, il permet de renforcer le cycle d'élaboration des politiques et aide les pays partenaires à réaliser leurs objectifs.
2. Il peut également servir d'outil de référencement pour aider les pays à identifier leurs priorités. On peut le voir aussi comme un moyen de comparer les performances des pays dans des domaines spécifiques; mais il ne s'agit pas seulement de cela. Il doit aussi permettre aux pays partenaires d'apprendre de l'expérience des autres, d'identifier les défis et de centrer leurs efforts sur les domaines prioritaires.

L'exercice de comparaison et le suivi des objectifs à moyen terme restent indicatifs et basés sur la participation volontaire. Il incombe avant tout aux pays partenaires de prendre des mesures pour assurer le suivi des conclusions de l'exercice de contrôle et de comparaison.

Actions spécifiques pour le développement de l'analyse politique par l'apprentissage des politiques

Les pays qui ont davantage besoin de progresser en matière de qualité de l'analyse politique et des processus de suivi, bénéficieront d'une expertise ciblée de la part de l'ETF, comme indiqué dans le programme de travail de celle-ci, par le biais d'actions spécifiques, y compris le développement de compétences relatives à l'analyse des politiques fondées sur des données factuelles et la participation.

L'ETF apportera son expertise à tous les pays partenaires qui en font la demande, à la fois en termes de dialogue et d'analyse du contenu et également dans la mise en œuvre des principes du processus.

La mise en œuvre du cycle 2016–17 visera notamment à renforcer l'utilisation, par les pays partenaires, des données probantes aux fins de l'analyse des politiques, ainsi que la couverture globale du secteur de l'EFPC, en particulier en améliorant le compte rendu sur l'EFPC. Un soutien spécifique à la mise en œuvre du processus de Turin dans tous les pays sera garanti, en particulier par des ateliers, des conseils pour la mise en œuvre et un encadrement, un usage accru de l'aide en ligne, des évaluations par des pairs, un appui à la facilitation du processus, et d'autres contributions spécifiques qui seront convenues avec les pays, au début du processus, en fonction de leurs besoins particuliers.

1.4.2 PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE: UNE APPROCHE EN TROIS ÉTAPES DE LA GÉNÉRATION ET DE LA VALIDATION DES CONTENUS

Le processus de Turin préconise l'adoption d'approches personnalisées pour relever les défis stratégiques et trouver des solutions dans chacun des pays partenaires. En d'autres termes, le processus déploie des efforts supplémentaires pour intégrer l'établissement et l'analyse des faits dans le contexte politique national respectif, notamment en prenant en considération la phase du cycle politique dans laquelle le pays se trouve au moment de la mise en œuvre, ses besoins spécifiques, ainsi que ses aspirations et sa trajectoire de développement.

Le cycle 2016–17 du processus de Turin intègre l'approche consolidée en trois étapes de la collecte et analyse d'information, déjà mise en œuvre dans les cycles précédents du processus. La première étape, la consultation, se déroule dans le cadre de la «phase de lancement» du cycle du processus de Turin dans chaque pays et les activités de consultation suivantes visent à collecter des données factuelles et à répondre aux conditions du cadre d'analyse. La deuxième étape, l'examen par les pairs, mise en place conjointement par l'ETF et le pays, implique une tierce partie (un autre pays partenaire, un État membre de l'UE, un bailleur actif dans le domaine de l'EFPP), et enfin la troisième étape est la validation, qui intervient lors de la «validation officielle» organisée pour le processus de Turin dans chaque pays.

Toutes ces étapes sont inspirées de l'expérience acquise par l'ETF lors des précédents cycles du processus, ainsi que d'autres exercices d'analyse réalisés par l'ETF.

1. Consultation

Cette étape vise à mobiliser les connaissances contextuelles et l'expertise professionnelle des participants au processus de Turin. Le lancement est supposé réunir un éventail représentatif des différents acteurs du système d'EFPP. Cette réunion a pour but d'introduire le cadre d'analyse; de présenter les axes de progrès et les données factuelles actualisées disponibles; de répondre à toutes les questions du cadre d'analyse et de concevoir une feuille de route pour finaliser le rapport concernant les besoins spécifiques en matière de consultation et la collecte de données probantes; les pays assureront un suivi de cette feuille de route avec le soutien de l'ETF.

2. Examen par les pairs

Cette étape vise à instaurer un mécanisme d'assurance qualité fondé sur le dialogue et la consultation entre l'ETF et le pays. L'examen par les pairs sera entrepris à l'initiative du pays dans le cas d'une auto-évaluation, ou par l'ETF dans le cas d'une évaluation soutenue par l'ETF. Dans les deux cas, l'examen par les pairs constitue une étape officielle requise avant de passer à la validation.

3. Validation

Cette étape est destinée à conclure la procédure de consultation nationale et à approuver le rapport, y compris la phase d'évaluation des progrès et développements dans les domaines prioritaires identifiés tout au long du processus. L'ETF fournira les critères d'évaluation et de validation; cette étape, comme les précédentes, repose sur la participation et la consultation.

À l'appui de la production effective du rapport, l'ETF expose les deux modalités de mise en œuvre du projet.

1. Évaluation soutenue par l'ETF

Il s'agit de la modalité adéquate pour les pays qui nécessitent une direction plus ferme et un plus grand soutien de la part de l'ETF dans l'organisation du processus et dans la préparation de leurs rapports nationaux. L'ETF, avec les coordinateurs nationaux du processus de Turin, veillera à ce qu'une approche participative soit appliquée dans l'analyse des politiques, et s'assurera de la qualité des données probantes sélectionnées et fournies pour guider l'analyse. Il incombe aux pays de s'approprier le rapport (en assurant une large participation aux phases de consultation et de validation et à la validation du rapport final). Cela implique:

- l'identification d'un établissement correspondant homologue clairement défini dans le pays, en charge de communiquer régulièrement avec l'ETF et de faciliter l'accès aux informations et aux données, ainsi qu'aux réseaux de parties prenantes;
- l'accord pour co-organiser un atelier de consultation sur le lancement du processus avec toutes les parties prenantes concernées;
- la mise en œuvre des étapes d'examen par les pairs et de validation.

2. Auto-évaluation du pays

Il s'agit de la modalité adéquate pour les pays qui choisissent de mener le processus et de rédiger leurs propres rapports nationaux. L'examen par les pairs ainsi qu'une orientation et un encadrement cohérents de l'ETF garantiront la qualité des résultats et l'adhésion aux quatre principes du processus. Cela implique:

- l'identification d'un établissement correspondant homologué clairement défini dans le pays, en charge de la mise en œuvre du processus et de la rédaction du rapport;
- l'accord pour organiser un atelier de consultation sur le lancement du processus avec toutes les parties prenantes concernées;
- l'accord du pays concernant l'implication d'un large éventail de parties prenantes aux consultations sur le projet de rapport (éventuellement par le biais d'un atelier);
- l'acceptation par le pays des lignes directrices de l'ETF concernant le volume et la structure souhaités du rapport;
- la mise en œuvre de l'étape d'examen par les pairs;
- l'inclusion de l'ETF dans l'étape de la validation du processus.

Dans les deux modalités, l'application des trois étapes est obligatoire. L'ETF fournira des explications plus détaillées pour la mise en œuvre de chaque étape à travers des outils spécifiques, qui seront mis à la disposition de tous les pays partenaires.

1.4.3 LES RÉSULTATS

Le résultat final du processus de Turin est présenté dans les rapports nationaux. Les rapports ne représentent pas simplement l'objectif final, mais offrent aussi la possibilité d'obtenir l'analyse des politiques qui est effectuée par le biais de la mise en œuvre du processus de Turin. Dès lors, le rapport est aussi important que la mise en œuvre proprement dite.

Le cadre d'analyse et les indicateurs révisés fournissent une approche méthodologique pour l'analyse des données probantes et l'identification des priorités et des choix politiques. Ils fournissent également une structure pour les rapports nationaux et régionaux, favorisant la comparabilité et la compréhension mutuelle entre les pays.

La mise en œuvre du processus de Turin dans chaque pays prendra en considération tout autre processus pertinent (qu'il soit réalisé au niveau national, ou par un bailleur ou une organisation internationale) qui vise les mêmes objectifs et qui mobilise des analyses fondées sur des données probantes. L'ETF veillera à ce que les résultats finaux de ce type de rapport ou de processus soient inclus dans la mise en œuvre du processus de Turin, en garantissant de s'appuyer sur les informations existantes, et à ce qu'il n'y ait pas de double emploi avec d'autres exercices similaires (par exemple les rapports SABER dans certains pays). L'ETF veillera également à ce que la mise en œuvre du processus de Turin prenne en considération les résultats des programmes nationaux ou régionaux importants, comme le projet Gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée (GEMM) au Sud et à l'Est de la Méditerranée ou le programme FRAME en Europe du Sud-est et en Turquie. Cela englobe les efforts de contrôle des politiques plus larges consentis par la Commission européenne concernant les problématiques relatives au capital humain.

1.4.4 ÉTAPES DU PROCESSUS ET CALENDRIER

Les pays partenaires sont encouragés à lancer le nouveau cycle du processus de Turin au début de 2016 en nommant des coordinateurs nationaux, en s'accordant avec l'ETF sur la modalité de mise en œuvre, en mobilisant les données probantes nécessaires à l'analyse et en identifiant les parties prenantes clés qui devraient participer au processus¹. La documentation des conclusions principales de leurs analyses et de leur processus de concertation alimentera un rapport définitif complet, le rapport national du processus de Turin, qui comprendra une annexe statistique. L'ETF suggère une conformité aussi complète que possible avec le cadre d'analyse afin de garantir la cohérence et de permettre un certain

¹ Pour les pays candidats, les processus de communication et de consultation seront convenus conjointement avec le processus de suivi de Riga et le contrôle des objectifs à moyen terme, y compris le groupe ou les groupes de travail et les parties prenantes impliqués dans les étapes de mise en œuvre.

degré de comparabilité entre les pays d'une région particulière. Les versions finales de ces rapports seront publiées sur le site web de l'ETF. Les lignes directrices de l'ETF visant à faciliter la rédaction seront disponibles séparément.

Le processus de Turin sera mis en œuvre suivant le calendrier ci-dessous.

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
2016	Lancement des consultations nationales	Consultations nationales Rédaction des rapports	Examens par les pairs au niveau des pays Finalisation de la rédaction	Validation des rapports nationaux Consultations régionales
2017	Rapports régionaux	Conférence internationale	Clôture du processus	

Le processus de Turin s'appuie sur une approche participative qui se reflète également dans les modalités de consultation pour la formulation des rapports régionaux et interrégionaux. Ainsi, les événements régionaux et la conférence internationale finale, qui aura lieu en juin 2017, doivent être considérés comme faisant partie intégrante du cycle d'apprentissage politique, qui est à la base de la méthodologie du processus de Turin.

2. CADRE D'ANALYSE 2016-17

2.1 QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS?

Le cadre d'analyse est un outil de suivi des développements du contexte et des politiques des pays partenaires, fondé sur les données factuelles. Il est axé sur les progrès au niveau des politiques d'amélioration et de leur mise en œuvre. Les sections suivantes donnent un aperçu des adaptations entreprises afin d'améliorer l'efficacité et l'applicabilité du cadre d'analyse dans le cycle 2016 du processus de Turin à la fois pour les pays partenaires et pour les experts de l'ETF.

La présente révision du cadre d'analyse a été guidée par les résultats des consultations sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent cycle, et par les possibilités ouvertes grâce à la nouvelle sélection d'indicateurs, révisée et rationalisée. Les informations reçues en retour ont également tenu compte de l'expérience des pays partenaires concernant l'utilisation du cadre d'analyse aux fins du suivi et de l'analyse.

Vous trouverez ci-dessous une présentation des conditions relatives aux réponses, avec des explications et orientations.

2.1.1 CONDITIONS RELATIVES AUX RÉPONSES

Les conditions relatives aux réponses font office de critères destinés à guider la formulation des réponses aux questions comprises dans le cadre d'analyse. Elles peuvent être considérées comme des indicateurs d'assurance qualité dans la mesure où elles assurent la cohérence des rapports et l'harmonisation de l'approche de compte rendu entre tous les pays. Cette solution évite de surcharger le cadre d'analyse avec des instructions et des conditions techniques d'intérêt limité pour les sujets qu'il couvre.

Au total, il y a six différentes conditions. Les deux premières – la condition relative aux données factuelles, et celle relative au compte rendu sur les progrès réalisés – sont censées assurer la cohérence des réponses aux questions du cadre d'analyse et le respect de normes minimales de qualité. Elles sont appelées *conditions relatives à la qualité des réponses*. Les quatre autres conditions – sexe, dimension locale, innovation et partenariats sociaux – ajoutent une dimension transversale à chaque question du cadre d'analyse, dans la mesure du possible et de manière pertinente. Elles sont appelées *conditions relatives aux réponses transversales*.

Conditions relatives à la qualité des réponses

Condition n° 1. Données factuelles et analyse

Elle doit assurer la qualité, la fiabilité et la crédibilité des réponses dans le cadre d'analyse, à l'aide de plusieurs contrôles, énumérés ci-dessous. Ils sont tous d'égale importance et peuvent être effectués dans n'importe quel ordre.

Le premier contrôle vise à vérifier que chaque réponse est fondée sur des données factuelles. Les quatre sources de données admissibles sont les suivantes:

- les indicateurs énumérés au chapitre 3;
- les rapports de tiers validés (y compris les données probantes qu'ils utilisent);

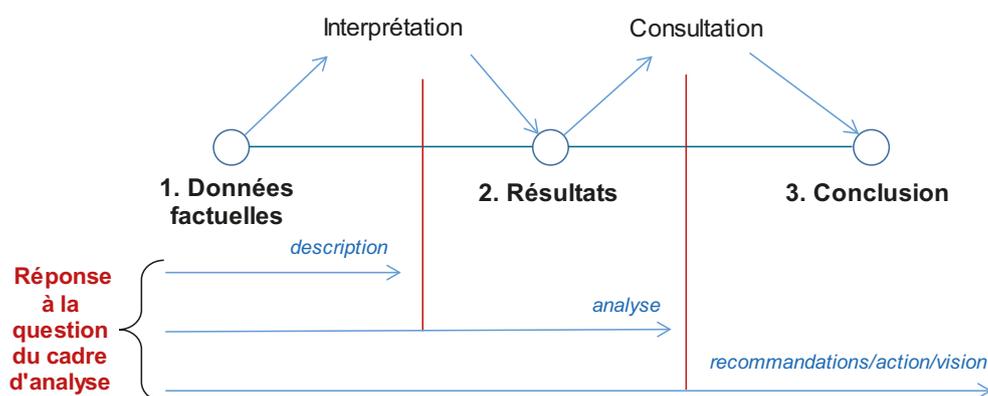
- les résultats des consultations des parties prenantes effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Turin;
- les arguments analytiques, éventuellement corroborés par des données factuelles anecdotiques ou des visites sur le terrain, et d'autres renseignements obtenus via les travaux thématiques de l'ETF.

Le second contrôle doit vérifier que les données probantes utilisées sont correctement décrites en termes d'origine et de définitions, et qu'elles sont tout à fait pertinentes par rapport au sujet concerné. Par exemple, des tableaux et graphiques devraient être fournis avec des explications sur la façon de les lire et sur la signification des indicateurs.

Troisièmement, il convient de s'assurer que la réponse à chaque question du cadre d'analyse s'articule autour d'un ou plusieurs résultats pertinents. Les résultats sont des conclusions établies à l'issue de l'analyse et de l'interprétation de données factuelles choisies.

Enfin, la discussion des résultats de chaque module devrait être complétée par une discussion sur l'importance de ces résultats – il faudrait par exemple savoir si ces résultats devraient être suivis d'une action et, dans l'affirmative, si le pays déclarant prévoit ou entreprend déjà une telle action (voir aussi la condition n° 3). La principale question est la suivante: quel est le plan d'action prévu pour améliorer la situation décrite dans la réponse (ou pour la maintenir si elle est satisfaisante)?

FIGURE 2.1 REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA CONDITION N° 1 RELATIVE AUX RÉPONSES



Condition n° 2. Compte rendu sur les progrès réalisés

Dans le cycle 2016–17 du processus de Turin, le compte rendu des progrès accomplis ne fait plus l'objet d'une sous-section indépendante, mais devient une condition applicable à toutes les questions des sections B à E.

Rendre compte des progrès accomplis dans n'importe quel domaine et concernant n'importe quelle priorité, exige un point de départ, une référence. Les questions du cadre d'analyse 2016 ont été raccourcies par rapport à celles utilisées en 2014 et les thèmes sont restés inchangés. Cela signifie que les rapports nationaux du précédent cycle du processus de Turin peuvent (et devraient) servir de référence pour rendre compte des progrès accomplis en 2016.

Conditions relatives aux réponses transversales

Les conditions relatives aux réponses transversales sont introduites afin de tenir compte des thèmes transversaux suivants: sexe, dimension locale, innovation et partenariats sociaux. Le niveau d'analyse risque de varier d'un pays à l'autre en fonction du thème et des données probantes disponibles, mais l'analyse sous-jacente à toutes les questions du cadre devrait toujours prendre en compte ces dimensions et les intégrer dans la réponse.

Condition n° 3. Sexe

Le sexe est-il un facteur qui influence les résultats présentés dans les réponses et, si oui, de quelle façon? Est-ce que l'analyse des réponses révèle une variabilité importante en fonction du sexe?

Condition n° 4. Dimension locale

Comment les communautés locales et les régions traitent-elles les sujets abordés dans les réponses aux questions du cadre d'analyse? Ces sujets sont-ils les mêmes au niveau local, et si oui, existe-t-il des solutions locales ou régionales aux défis qu'ils posent? Existe-t-il une variabilité importante des réponses fondée sur la dimension locale (y compris municipale et régionale) des données probantes et de la diversité?

Condition n° 5. Innovation

Y a-t-il des pratiques et solutions qui vous paraissent innovantes dans les résultats évoqués dans la réponse? Existe-t-il des réponses qui sortent de l'ordinaire et pouvez-vous citer des exemples?

Condition n° 6. Partenariats sociaux

Quel rôle (le cas échéant) les partenariats sociaux jouent-ils dans les solutions mentionnées dans la réponse, au niveau de la condition n° 1? Des progrès ont-ils été réalisés par rapport à 2014 au niveau du rôle du partenariat social?

TABLEAU 2.1 RÉSUMÉ ET PRÉSENTATION DES CONDITIONS RELATIVES AUX RÉPONSES

Type	Condition	Conseil
Conditions relatives à la qualité des réponses	1. Données factuelles et analyse	Présenter, décrire et analyser les données probantes de la réponse
	2. Progrès	Comment les développements décrits dans la réponse se comparent-ils par rapport au précédent cycle du processus de Turin?
Conditions relatives aux réponses transversales	3. Sexe	Le sexe est-il un facteur qui influence les résultats présentés dans la réponse, et si oui, de quelle façon?
	4. Dimension locale	Dans quelle mesure les réponses comptent-elles au niveau local?
	5. Innovation	Y a-t-il des pratiques et solutions qui vous paraissent innovantes en ce qui concerne les questions abordées dans la réponse? ²
	6. Partenariats sociaux	Les partenariats sociaux forment-ils ou influencent-ils une partie des solutions abordées dans le cadre des conditions n° 1 et 3?

2.1.2 STRUCTURE

Le cadre d'analyse intègre les mêmes modules que les précédentes années, mais les sections thématiques de chaque module ont été modifiées afin de mieux refléter les projets stratégiques et les conclusions de Riga. Elles sont également liées à un groupe spécifique d'indicateurs, et révisées en vue de correspondre aux sujets couverts et de faciliter le respect des conditions n° 1 et 2.

² Par exemple, dans une discussion sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage, cela pourrait inclure une présentation des innovations dans l'environnement d'apprentissage, ainsi que l'apprentissage digital et en ligne (voir aussi http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/education-technology_fr.htm). Dans une présentation de la planification du futur système d'EFP, cette dimension pourrait couvrir les efforts en faveur de la «spécialisation intelligente». Pour plus d'information, voir http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/smart_specialisation_fr.pdf

TABLEAU 2.2 APERÇU DES MODULES ET DES SECTIONS THÉMATIQUES

A. Aperçu du système d'EFP et de son contexte socio-économique	Vision et progrès
	Législation
B. Répondre à la demande économique et du marché du travail	Aperçu des facteurs économiques et du marché du travail qui influencent la demande de compétences
	Solutions pour identifier la demande de compétences
	Solutions pour adapter l'offre de compétences à la demande
	Accès au travail via une meilleure transition
	Accès au travail via la création d'entreprises et d'emplois indépendants
C. Répondre à la demande démographique, sociale et de l'inclusion	Aperçu des facteurs sociodémographiques qui influencent la demande de prestations d'EFP
	Accès, participation, progrès
	Répondre aux objectifs et à la demande sur le plan socio-économique et de l'inclusion
D. Efficacité interne du système d'EFP	Enseignement et apprentissage
	Conditions d'apprentissage
	Assurance qualité
	Résultats de l'apprentissage
E. Gouvernance et pratiques politiques	Données mises à jour sur les modalités de gouvernance
	Évaluation des modalités de gouvernance

2.2 SECTIONS THÉMATIQUES ET QUESTIONS CLÉS

A. PRÉSENTATION ET VISION DE L'EFP

Cette section comprend une brève introduction au système d'EFP et un aperçu des développements les plus significatifs de son contexte socio-économique depuis le précédent cycle du processus de Turin.

Dans cette section et dans toutes les autres sections du cadre d'analyse, la définition de l'EFP se réfère aux systèmes d'EFP initiaux et continus.

L'enseignement et la formation professionnels initiaux (EFPI) doivent «doter les jeunes apprenants de compétences en phase directe avec l'évolution des marchés du travail» tandis que l'enseignement et la formation professionnels continus (EFPC) visent à fournir des structures grâce auxquelles les adultes peuvent «mettre à jour leurs aptitudes et leurs compétences» (Commission européenne, 2010). Par EFPI, on entend l'EFP se déroulant au sein du système d'enseignement ou de formation initiaux, en principe avant l'entrée dans la vie active, et pouvant inclure également l'EFP au niveau post-secondaire (Cedefop, 2008). L'EFPC peuvent englober tout type d'enseignement (général, spécialisé ou professionnel, formel, non formel, informel, etc.) et être définis comme «toute activité d'enseignement ou de formation entreprise après la sortie du système d'enseignement ou de formation initiaux, ou après l'entrée dans la vie active» (Ibid.).

Questions clés

Vision et progrès

1. Veuillez fournir des informations relatives au pays et faire brièvement le point sur les évolutions sociales, politiques et économiques depuis le précédent cycle du processus de Turin.
2. Veuillez fournir un aperçu des évolutions relativement importantes dans les politiques en matière d'éducation et d'EFP depuis le précédent cycle du processus de Turin. Y a-t-il eu des adaptations dans la vision à moyen ou long terme du développement du système d'EFP depuis le précédent cycle du processus de Turin?
3. Si oui,
 - a. Qu'est-ce qui est à l'origine de ces adaptations, et quel est leur objectif?
 - b. Dans quelle mesure sont-elles coordonnées avec les priorités d'autres secteurs, par exemple le développement économique ou des investissements, et liées à des acteurs non étatiques?
 - c. Qui est responsable de la mise en œuvre de la vision et quel est le calendrier de mise en œuvre?
4. Veuillez évoquer brièvement les priorités et recommandations du programme de réforme économique de votre pays, susceptibles d'avoir un impact sur l'EFP⁴.

Législation

5. Y a-t-il eu des adaptations du cadre législatif pour l'EFP? Si oui, veuillez les décrire et indiquer ce qui les rend nécessaires.

B. EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DE LA RÉPONSE À LA DEMANDE ÉCONOMIQUE ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La section B est axée sur l'EFP au plan économique et du marché du travail. Elle présente les mises à jour concernant les politiques et pratiques nationales dans le domaine de l'identification et de la mise en adéquation des compétences, et l'amélioration de l'accès au marché du travail grâce à une meilleure transition vers l'emploi.

En formulant vos réponses, veuillez garder à l'esprit les six critères présentés au tableau 2.1.

Questions clés

Aperçu des facteurs économiques et du marché du travail qui influencent la demande de compétences

1. Quels facteurs économiques et démographiques ont influencé, influencent ou devraient influencer l'économie nationale et sa demande de compétences?
2. Quelle est la situation du marché du travail dans le pays et quels sont les principaux défis⁵ qui se posent? Y a-t-il eu des évolutions particulières depuis le précédent cycle du processus de Turin qui méritent d'être mentionnées?
3. Comment évaluez-vous la nature et le niveau d'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences dans le pays?

3 Pour les pays du Sud-est de l'Europe et la Turquie, cela inclut également la stratégie 2020 pour une croissance inclusive à travers le développement des compétences.

4 Question limitée aux pays visés par l'élargissement uniquement.

5 Emploi informel, travail précaire, segmentation du marché du travail, chômage, chômage des jeunes, sous-emploi, inactivité, etc.

Solutions pour identifier la demande de compétences

4. Quelles solutions sont en place dans votre pays pour veiller à ce que la demande de compétences soit identifiée d'une manière fiable? Par exemple, existe-t-il un système approprié pour collecter et utiliser les informations sur le marché du travail?⁶ Parmi les solutions mentionnées, y en a-t-il qui s'appuient sur ou concernent directement l'EFPP, et si oui – de quelle manière?

Solutions pour adapter l'offre de compétences à la demande

5. Quelles solutions sont en place pour garantir que les qualifications et compétences disponibles, notamment celles fournies par le système d'EFPP initiaux et continus, soient en adéquation avec celles requises par l'économie et le marché du travail?⁷
6. Quels sont les défis posés par la production de données sur le marché du travail et leur utilisation pour planifier l'offre d'enseignement et de formation? Veuillez établir des priorités parmi les facteurs qui représentent un obstacle.⁸ Par exemple, des informations sont-elles disponibles sur les postes vacants difficiles à pourvoir, et si oui, sont-elles utilisées dans le renforcement des qualifications et pour les processus de planification de l'offre de compétences?

Accès au travail via une meilleure transition

7. Quels sont les facteurs qui facilitent et ceux qui limitent l'accès à l'emploi pour les diplômés de l'EFPP initiaux et continus, et comment ces facteurs exercent-ils leur influence exactement?
8. Est-ce que l'EFPP contribue à faciliter la transition entre le chômage ou l'inactivité et l'emploi, et si oui, comment?
9. Quels services d'orientation professionnelle sont en place pour les élèves et diplômés de l'EFPP, pour les travailleurs et pour les chômeurs qui, pour une raison quelconque, souhaitent une requalification avec l'aide de l'EFPP⁹?

Accès au travail par la création d'entreprises et le travail indépendant

10. Les autorités de l'EFPP suivent-elles le travail indépendant et la création d'entreprises par ceux qui ont suivi des cours d'EFPP¹⁰, et si oui, s'inspirent-elles des enseignements tirés pour procéder à des améliorations?
11. L'entrepreneuriat est-il inclus comme compétence essentielle dans le programme des établissements d'EFPP dans le cadre des résultats d'apprentissage intégrés?
12. Si des services d'orientation professionnelle existent, encouragent-ils les diplômés de l'EFPP à choisir une carrière entrepreneuriale et le travail indépendant?

6 Objectif à moyen terme 3. Identification par exemple via les enquêtes auprès des employeurs; les analyses des données administratives des services publics de l'emploi; le suivi des postes vacants; l'analyse des offres d'emploi dans les médias si les services publics de l'emploi ont un intérêt et une portée limités; les suivis socio-professionnels; l'anticipation; les prévisions; les études sectorielles; les recherches qualitatives. La collecte et l'utilisation d'informations sur le marché du travail signifient que des données sur les besoins de compétences sont recueillies et utilisées pour guider les adaptations à apporter à l'offre de compétences via l'enseignement et de la formation.

7 Objectif à moyen terme 3. Mise en adéquation, par exemple par le biais du placement et du système d'orientation, des systèmes de conseils et d'orientation professionnelle, de l'apprentissage en milieu de travail, des études de suivi des diplômés de l'EFPP, des enquêtes sur la transition de l'école au travail des jeunes, des programmes actifs du marché du travail fondés sur la demande identifiée, des programmes d'aide à la recherche d'emploi, et des partenariats des écoles avec des entreprises.

8 Par exemple, retard, manque de planification systématique des enquêtes, rôle amoindri des intermédiaires et partenariats, et manque de lisibilité de l'information.

9 Objectif à moyen terme 3. L'orientation professionnelle pourrait inclure la fourniture d'informations sur les carrières, des outils d'évaluation et d'auto-évaluation, des entretiens-conseil, des programmes d'éducation professionnelle, des programmes de découverte des options (avant de les choisir), des programmes de recherche sur le travail et des services de transition, tous ces moyens étant proposés avant et pendant la participation à l'EFPP (ETF, 2009).

10 Par exemple à travers des études de suivi socioprofessionnel.

C. EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DE LA RÉPONSE À LA DEMANDE DÉMOGRAPHIQUE, SOCIALE ET DE L'INCLUSION

La section C porte sur la demande en prestations d'EFP telle que déterminée par les développements démographiques et sociaux, et présente les données mises à jour sur l'efficacité et l'équité de l'offre d'EFP en termes d'accès, de participation et de progrès. Elle vise aussi à identifier les développements et tendances concernant la capacité des systèmes d'EFP à atteindre les segments les plus faibles de la population sur le plan socio-économique et à leur proposer la formation dont ils pourraient avoir besoin. En formulant vos réponses, veuillez garder à l'esprit les six critères présentés au tableau 2.1.

Questions clés

Aperçu des facteurs sociodémographiques qui influencent la demande de prestations d'EFP

1. Quels facteurs ont dominé le programme d'inclusion sociale depuis le précédent cycle du processus de Turin, et ont-ils eu un impact sur la demande et l'offre d'EFP¹¹?

Accès, participation, progrès

2. Quelles modalités sont en place pour promouvoir et faciliter l'accès des apprenants au système d'offre d'EFP formel (y compris la formation professionnelle continue)¹²?
3. Existe-t-il des mesures visant à accroître l'attrait de l'EFP et, si oui, quel est leur impact?
4. Comment évaluez-vous la transition de l'enseignement général à l'EFP (conditions d'admission, examens d'entrée, suivi, etc.) et les possibilités de transfert horizontal au sein de l'EFP et de l'EFP vers l'enseignement supérieur? Existe-t-il des contraintes limitant l'accès aux niveaux supérieurs d'enseignement ou de formation, en général ou pour des groupes spécifiques de participants à l'EFP?
5. Les données fournissent-elles des informations spécifiques sur les sous-groupes vulnérables qui peuvent être exploitées en vue d'élaborer des politiques éducatives ciblant les causes de l'exclusion de ces groupes de la formation et de l'accès au marché du travail?

Répondre à la demande et aux objectifs socio-économiques et de l'inclusion¹³

6. À quel point le système d'EFP a-t-il réussi à fournir des opportunités d'apprentissage aux jeunes et aux adultes:
 - a. de régions qui sont officiellement classées comme défavorisées (sur les plans économique, social, politique ou autre);
 - b. qui appartiennent à des groupes défavorisés socialement et économiquement;
 - c. issus de l'immigration;
 - d. des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études et ne suivent pas de formation (NEETs)?
7. Quelles mesures particulières sont actuellement prises en faveur de l'un quelconque de ces groupes d'apprenants potentiels afin de remédier aux insuffisances des politiques?

11 Ces questions peuvent comprendre les disparités régionales et entre zones urbaines et rurales en matière de développement socio-économique, les divisions ethniques et/ou religieuses, une sous-représentation des femmes dans l'éducation et l'emploi, la présence de groupes vulnérables, les personnes ayant des besoins éducatifs particuliers, les migrants, des demandeurs d'asile, ainsi que les personnes inactives d'un point de vue économique et les chômeurs de longue durée.

12 Objectif à moyen terme 3. Ces modalités peuvent comprendre des voies flexibles vers des niveaux plus élevés d'éducation et/ou du marché du travail, ainsi que vers le système formel d'EFP via la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel; des initiatives de formation pour adultes; un soutien approprié pour les étudiants à risque et ceux qui rencontrent des difficultés dans leurs études, etc.

13 Objectif à moyen terme 3.

D. EFFICIENCE INTERNE DU SYSTÈME D'EFP

La section D aborde l'efficacité et l'efficacit  interne du syst me de fourniture d'EFP. Le syst me de fourniture d'EFPI et d'EFPC renvoie   toutes les offres formelles et non formelles d'EFP dans le pays et   toutes les formes de contribution   leur fonctionnement. Les « produits de l'EFP » sont les connaissances, comp tences et attitudes des dipl m s de l'EFP. L'« efficacit  » d crit g n ralement la mesure dans laquelle l'enseignement et la formation professionnels produisent la valeur maximale possible   partir de la contribution minimale possible. L'« efficacit  », en revanche, renvoie   la capacit  du syst me d'EFP   fournir les r sultats escompt s.

La section D commence par l'analyse des politiques pour les enseignants et les formateurs, aborde ensuite les conditions d'apprentissage et de formation et finit en mettant l'accent sur les r sultats de l'apprentissage.

En formulant vos r ponses, veuillez garder   l'esprit les six crit res pr sent s au tableau 2.1.

Questions cl s

Enseignement et apprentissage

1. Veuillez d crire le m canisme d' valuation et d'appr ciation des enseignants et des formateurs de l'EFP, et la mani re dont il est li    leurs carri res.
2. Quelles sont les opportunit s et incitations en mati re de perfectionnement professionnel continu des enseignants et formateurs, et comment  valuez-vous leur efficacit ?
3. Y a-t-il des p nuries d'enseignants et de formateurs dans le syst me d'EFP de votre pays, et si oui, quelles peuvent en  tre les raisons¹⁴? Quel est le statut social des enseignants de l'EFP?
4. D crivez les m thodes d'enseignement et d'apprentissage utilis es dans l'EFP. Y a-t-il des am liorations r elles ou escompt es, par exemple l'adoption d'une p dagogique centr e sur les  tudiants, l'utilisation de l'apprentissage num rique et en ligne, le travail en groupe, le travail par projet, la collaboration entre enseignants, les ateliers bas s sur les comp tences pratiques, la mod lisation, la r solution de probl mes, l'accompagnement, l'application de connaissances th oriques, etc.?

Conditions d'apprentissage

5. Quelles actions ont  t  mises en place par les prestataires et les autorit s afin d'am liorer l'environnement d'apprentissage et de formation des prestataires d'EFP? Veuillez  num rer les facteurs exer ant une influence, positive ou n gative, sur cet environnement. Ces facteurs peuvent inclure, par exemple, les questions de discipline, les m thodes d'enseignement et d'apprentissage obsol tes, les p nuries d'enseignants et de formateurs, la taille des classes, la p nurie ou la qualit  du mat riel p dagogique/d'apprentissage, le niveau des  tudiants inscrits, le mauvais  tat des infrastructures mat rielles, etc. Si des am liorations sont n cessaires, quelles mesures les prestataires et les autorit s ont-ils prises   cet  gard?
6. Comment  valuez-vous la politique et l'offre en termes d'opportunit s d'apprentissage existantes de l'EFP en milieu professionnel (apprentissage en milieu de travail)   la fois pour les jeunes et pour les adultes? Quels sont les principaux facteurs qui favorisent ou limitent l'apprentissage en milieu de travail¹⁵?
7. Quelles sont les principales options de l'EFP en mati re d'apprentissage en milieu de travail et quels types d'apprentissage en milieu de travail sont les plus appropri s dans le contexte national, et pourquoi¹⁶?

14 Objectif   moyen terme 5. Les p nuries peuvent concerner l'ensemble du personnel enseignant, ou une cat gorie particuli re d'enseignants et de formateurs (par exemple, les jeunes enseignants/formateurs, les enseignants/formateurs de sexe masculin ou f minin, les enseignants/formateurs de disciplines sp cifiques, et les enseignants avec des qualifications  lev es).

15 L'objectif   moyen terme 1 sugg re de promouvoir l'apprentissage en milieu de travail, mais cela ne signifie pas que chaque pays doit le faire pour tous les types d'apprentissage en milieu de travail. Il est donc important de s lectionner les options et types d'apprentissage en milieu de travail, ainsi que les groupes cibles li s.

16 (1) L'apprenant est un salari  (apprentissage formel et informel, alternance, apprentissage en cours d'emploi). (2) L'apprenant est un salari  (stages de courte dur e, stages de plus longue dur e). (3) Cas limites (simulation d'apprentissage en milieu de travail, entreprises virtuelles/de formation, soci t s/entreprises r elles en milieu scolaire).

Assurance qualité¹⁷

8. Comment évaluez-vous la disponibilité et l'adéquation des dispositions, mesures et pratiques en matière d'assurance qualité, au niveau central et des prestataires dans les domaines suivants:
 - a. système de certification;
 - b. qualité des enseignants et formateurs par rapport aux normes nationales;
 - c. offre d'EFP (y compris celles des prestataires du secteur privé)?

Résultats de l'apprentissage

9. Veuillez décrire les manières dont la qualité des résultats de l'apprentissage des étudiants de l'EFP est examinée et évaluée, notamment des compétences clés telles que définies dans les réglementations et stratégies nationales¹⁸, tant dans l'EFPI que dans l'EFPC. Existe-t-il une marge d'amélioration des dispositions et pratiques d'évaluation? Si les données sont disponibles, que suggèrent les résultats de ces examens et évaluations au sujet de la qualité des résultats produits par le système d'EFP actuellement¹⁹?
10. Un cadre national des certifications (CNC) a-t-il été mis en place et si oui, porte-t-il sur l'apprentissage tout au long de la vie²⁰?
11. Les certifications sont-elles définies en termes de résultats de l'apprentissage et si oui, figurent-elles bien dans le CNC?
12. Quelles institutions régissent le CNC? Comptent-elles des acteurs ou représentants du monde industriel parmi elles? Quel est le niveau d'implication des partenaires sociaux dans la mise en œuvre du CNC?
13. Existe-t-il un mécanisme pour garantir que les certifications sont pertinentes/crédibles pour les employeurs²¹?

E. GOUVERNANCE ET PRATIQUES POLITIQUES DANS LE SYSTÈME D'EFP

La section E présente les mises à jour sur la gouvernance et la pratique politique de l'EFP. La «gouvernance» renvoie à toute participation – à plusieurs niveaux et institutionnalisée – à la gestion et à l'élaboration de politiques en matière d'EFP. L'«élaboration des politiques» comprend la fixation d'objectifs et leur mise en œuvre et suivi dans tout domaine donné de la politique d'EFP et à tout niveau de gouvernance donné. La «participation à plusieurs niveaux» renvoie à un modèle d'élaboration des politiques d'EFP fondé sur l'association des parties prenantes à tout domaine donné de la politique d'EFP et à tout niveau de gouvernance donné. En formulant vos réponses, veuillez garder à l'esprit les six critères présentés au tableau 2.1.

Questions clés

Mise à jour sur les modalités de gouvernance

1. Y a-t-il eu un quelconque changement dans la répartition des fonctions et responsabilités relatives à la gestion du système d'EFP depuis le précédent cycle du processus de Turin? Si oui, quels sont les changements et pourquoi sont-ils nécessaires?
2. Comment évaluez-vous le degré d'autonomie au niveau des prestataires? Par exemple, les prestataires sont-ils libres de façonner le programme, de prendre des décisions sur le financement; de décider de l'affectation des fonds; de concevoir la méthode d'évaluation; de prendre des décisions de dotation en effectifs?

¹⁷ Objectif à moyen terme 2

¹⁸ Objectif à moyen terme 4.

¹⁹ Objectif à moyen terme 4

²⁰ Objectif à moyen terme 3

²¹ Objectifs à moyen terme 2 et 3

Évaluation des modalités de gouvernance

Institutions gouvernementales

3. Comment évaluez-vous la coordination des acteurs étatiques pour définir et mettre en œuvre la vision et la politique en matière d'EFPP, et assurer la pertinence et l'efficacité de l'EFPP? Veuillez fournir des exemples.

Implication des acteurs non étatiques

4. Comment évaluez-vous la participation et la contribution des acteurs non étatiques (partenaires sociaux, employeurs, société civile, organisations d'enseignants et d'étudiants) à la gouvernance du système d'EFPP et à l'élaboration de la politique d'EFPP? Par exemple, la participation est-elle régulière et formalisée, notamment à travers des conseils sectoriels/régionaux sur les compétences ou autres mécanismes de coordination? Ou bien est-elle plutôt informelle et ad-hoc, axée sur des projets/domaines thématiques spécifiques? Dans l'ensemble, y a-t-il des mesures d'incitation à la participation des acteurs non étatiques, d'ordre financier ou autre?
5. Comment évaluez-vous la répartition des fonctions et responsabilités en matière d'élaboration et de mise en œuvre de l'EFPP entre acteurs étatiques et non étatiques? Est-elle appropriée, transparente et claire pour toutes les parties impliquées, sans aucun chevauchement ni lacune sur le plan des responsabilités? En particulier, la répartition des responsabilités est-elle appropriée pour répondre aux attentes de l'EFPP telles qu'énoncées dans les documents stratégiques cités en référence dans le module A?
6. Pouvez-vous identifier quels secteurs de l'économie contribuent le plus activement à la planification et mise en œuvre de l'offre de compétences à travers l'EFPP?

Dispositions entre les niveaux nationaux et infranationaux de gouvernance

7. Comment évaluez-vous la répartition des rôles et responsabilités pour la mise en œuvre de l'EFPP entre les différents niveaux de gouvernance? La coopération entre les niveaux de gouvernance (national, régional, sectoriel et niveau des prestataires) est-elle efficace, et conduit-elle par exemple à un dialogue axé sur les résultats et à une bonne coordination entre les niveaux?
8. Comment évaluez-vous la participation des secteurs et acteurs locaux à la gouvernance de l'EFPP (sous-régions, municipalités, communautés locales)? Existe-t-il une politique de soutien actif des partenariats pour le développement des compétences au niveau local?
9. Le partenariat public-privé est-il promu? Quels outils et mécanismes sont en place? Existe-t-il des incitations en faveur des partenariats public-privé, aux niveaux national, sectoriel, local et du prestataire?

Financement de l'EFPP

10. Des pénuries de ressources ont-elles une influence sur les résultats présentés dans les précédentes sections du présent rapport? Les décisions en matière d'affectation des ressources pour l'EFPP sont-elles compatibles avec les objectifs de réforme de la politique de l'EFPP?

3. INDICATEURS QUANTITATIFS: LIGNES DIRECTRICES ET APERÇU

Le cadre d'analyse exige des données sur un certain nombre d'indicateurs et d'informations qualitatives générales ou plus spécifiques à l'EFP, conformément aux recommandations du groupe de travail inter-agences sur les indicateurs de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), dont l'ETF est membre, et du manuel de l'ETF relatif à l'utilisation des indicateurs (ETF, 2013). Les données et éléments factuels sont destinés à corroborer l'analyse des politiques préparée pour répondre aux questions du cadre d'analyse. L'ETF recommande d'utiliser les indicateurs définis dans le présent chapitre en tant que conditions minimales pour l'analyse. La sélection des indicateurs a été allégée par rapport au cycle 2014 du processus de Turin et est comprise comme étant obligatoire, pour autant que les données soient disponibles.

Les pays sont invités à utiliser d'autres données et indicateurs pour étayer leur analyse, en plus des données et indicateurs obligatoires. L'ETF recommande de consulter la liste des indicateurs proposés par l'ETF, l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour évaluer l'EFTP en tant que source complémentaire principale (GIA-EFTP, 2012), ainsi que les chapitres 2 et 3 des présentes lignes directrices. Chaque fois que les auteurs utilisent les indicateurs définis dans le présent chapitre ou d'autres indicateurs quantitatifs ou informations qualitatives, les sources devraient toujours être clairement citées et contenir des données fiables et valides. L'ETF suggère d'utiliser le manuel relatif à l'utilisation des indicateurs comme matériel de soutien pour les auteurs (ETF, 2013). Le manuel fournit des renseignements techniques sur l'utilisation des données quantitatives et qualitatives.

Les sources de données internationales ne contiennent encore que très peu d'informations sur l'EFP, tandis que les classifications et définitions qui sous-tendent les données nationales sont souvent étroitement liées au contexte national respectif. Comparer les données relatives à l'EFP entre les pays est dès lors une tâche difficile, et il convient d'interpréter avec prudence les conclusions tirées de ces comparaisons. Les statistiques nationales représentent néanmoins une précieuse source de données probantes, sans laquelle une analyse approfondie des systèmes d'EFP serait impossible. Dès lors, le renforcement de la qualité des données et de leur déploiement dans l'analyse politique reste hautement prioritaire dans ce nouveau cycle du processus de Turin.

La liste ci-dessous comprend les sources de données à titre indicatif (internationales et nationales) qui pourraient être consultées pour obtenir les indicateurs.

SOURCES INTERNATIONALES:

- Eurostat
- OIT
- OCDE
- ISU
- ETF.

SOURCES NATIONALES:

- offices nationaux de statistiques
- ministères, agences.

Si les sources indicatives suggérées ci-dessus ne contiennent pas les données requises, il est possible d'utiliser des données provenant de sources alternatives pour autant que la source des données soit clairement identifiée.

3.1 INDICATEURS POUR LES RAPPORTS 2016–17 (OBLIGATOIRES)

Code	Indicateur	Section ¹
TRP16.01	Taux d'activité (groupe d'âge des 20–64 ou des 15–64 ans ou des plus de 15 ans) par sexe	B,C
TRP16.02	Taux d'emploi (groupe d'âge des 20–64 ans) par sexe	B,C
TRP16.03	Taux d'emploi des récents diplômés (groupe d'âge des 20–34 ans) par sexe et par orientation des programmes	B,C
TRP16.04	Taux de chômage (groupe d'âge des 15–64 ans ou des plus de 15 ans) par sexe	B,C
TRP16.05	Taux de chômage des jeunes (groupe d'âge des 15–24 ans) par sexe	B,C
TRP16.06	Ratio de chômage des jeunes (groupe d'âge des 15–24) par sexe	B,C
TRP16.07	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25–64 ans) par sexe	C
TRP16.08	Niveau d'études supérieur (groupe d'âge des 30–34 ans) par sexe	C
TRP16.09	Niveau de performance insuffisant en lecture, en mathématiques et en sciences (jeunes âgés de 15 ans) par orientation des programmes	D
TRP16.10	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18–24 ans) par sexe	B,C
TRP16.11	Jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent ni un enseignement ni une formation – NEETs (groupe d'âge des 15–24 ans) par sexe	B,C
TRP16.12	Proportion d'étudiants de l'EFP (en pourcentage par rapport au nombre total d'étudiants de l'enseignement secondaire supérieur) par sexe	C
TRP16.13	Étudiants dans des dispositifs mixtes combinant la formation en milieu scolaire et en milieu professionnel (total et pourcentage par rapport au nombre total d'étudiants de l'enseignement secondaire supérieur) par sexe	C,D
TRP16.14	Niveau d'éducation de la population active (groupe d'âge des 25–64 ans)	B
TRP16.15	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (exprimées en pourcentage du PIB, ou en pourcentage du total des dépenses publiques)	B
TRP16.16	Proportion d'enseignants ayant suivi un perfectionnement professionnel continu au cours des 12 derniers mois	D
TRP16.17	Population totale	B
TRP16.18	Taille relative de la population jeune (groupe d'âge des 15–24 ans)	B
TRP16.19.a	Indice des politiques en faveur des PME – Apprentissage entrepreneurial	B
TRP16.19.b	Indice des politiques en faveur des PME – Formation à l'entrepreneuriat en faveur des femmes	B
TRP16.19.c	Indice des politiques en faveur des PME – Compétences pour l'entreprise	B
TRP16.20	Incidence du travail indépendant	B
TRP16.21	Pénuries de compétences	B

Notes: (1) La section (ou les sections) dans laquelle l'indicateur pourrait être principalement utilisé à des fins d'analyse/de description. Les indicateurs mis en évidence sont utilisés à des fins de comparaison à titre volontaire.

3.2 DÉFINITION, JUSTIFICATION ET SOURCE INDICATIVE DES INDICATEURS

TRP16.01	Taux d'activité (groupe d'âge des 20–64 ou des 15–64 ans ou des plus de 15 ans) par sexe [%]
	<p>Le taux d'activité d'un groupe d'âge donné est calculé en divisant la population active par la population de ce groupe d'âge. La population active (également appelée «main-d'œuvre») est définie comme la somme des personnes ayant un emploi et des chômeurs. La population inactive comprend les personnes qui sont classées ni comme ayant un emploi ni comme chômeurs.</p> <p>L'indicateur permet de mesurer de manière générale dans quelle mesure l'économie a réussi à engager la population dans une forme de production d'activité.</p> <p>L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail.</p>
TRP16.02	Taux d'emploi (groupe d'âge des 20–64 ans) par sexe [%]
	<p>Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre des personnes actives par la population totale du même groupe d'âge. Par personnes actives on entend toutes les personnes qui, durant la période de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de ce travail. Un autre groupe d'âge devrait être indiqué.</p> <p>L'indicateur peut servir à évaluer la capacité de l'économie à créer des emplois. Il peut être utilisé en parallèle avec le taux de chômage pour évaluer globalement la situation du marché du travail.</p> <p>L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail.</p> <p>Cet indicateur fait partie des objectifs principaux de la stratégie Europe 2020 pour l'emploi.</p>
TRP16.03	Taux d'emploi des récents diplômés (groupe d'âge des 20–34 ans) par sexe et par orientation des programmes [%]
	<p>Le taux d'emploi des récents diplômés est calculé pour les personnes âgées de 20 à 34 ans remplissant les conditions suivantes: premièrement, être en situation d'emploi selon la définition de l'OIT, deuxièmement, avoir atteint au moins l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3) comme plus haut niveau d'instruction, troisièmement, ne pas avoir suivi d'enseignement ni de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et, quatrièmement, avoir terminé avec succès leur plus haut niveau d'études un, deux ou trois ans avant l'enquête.</p> <p>L'indicateur permet de mesurer l'employabilité et la transition de l'école au travail des récents diplômés.</p> <p>L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail. Les données, si disponibles, devraient être fournies par orientation des programmes (à savoir général/ professionnel).</p> <p>Cet indicateur fait partie des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'éducation et de formation.</p>
TRP16.04	Taux de chômage (groupe d'âge des 15–64 ans ou des plus de 15 ans) par sexe [%]
	<p>Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la main-d'œuvre. La main-d'œuvre d'un pays comprend les personnes ayant un emploi et les chômeurs. Par chômeurs on entend les personnes âgées de 15 à 64 ans ou de plus de 15 ans qui étaient sans emploi pendant la semaine de référence; sont à présent disponibles pour travailler (étaient disponibles pour un emploi salarié ou indépendant avant la fin des deux semaines suivant la semaine de référence); sont activement à la recherche d'un emploi (ayant entrepris des démarches spécifiques au cours des quatre semaines se terminant par la semaine de référence, pour rechercher un emploi salarié ou indépendant, ou ayant trouvé un emploi commençant plus tard (dans un délai maximal de trois mois)).</p> <p>L'indicateur permet de mesurer la probabilité globale d'être au chômage et la sous-utilisation des compétences associée.</p> <p>L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail.</p>

TRP16.05	Taux de chômage des jeunes (groupe d'âge des 15–24 ans) par sexe [%]
	Le taux de chômage des jeunes est calculé en divisant le nombre des chômeurs âgés de 15 à 24 ans par la population active totale du même groupe d'âge. L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail.

TRP16.06	Ratio de chômage des jeunes (groupe d'âge des 15–24) par sexe [%]
	Le ratio de chômage des jeunes est calculé en divisant le nombre des chômeurs âgés de 15 à 24 ans par la population totale du même groupe d'âge. L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail.

TRP16.07	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25–64 ans) par sexe [%]
	L'apprentissage tout au long de la vie fait référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question «Formations et enseignements suivis». Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail. Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant. Une période de référence différente devrait être indiquée L'indicateur permet de mesurer l'apprentissage tout au long de la vie, paramètre à la fois révélateur et générateur de l'offre de compétences supplémentaires dans le pays. Cet indicateur fait partie des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'éducation et de formation.

TRP16.08	Niveau d'études supérieur (groupe d'âge des 30–34 ans) par sexe [%]
	Le niveau d'études supérieur est défini comme le pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé avec succès des études supérieures (université, établissement d'enseignement technique supérieur, etc.). Le niveau d'éducation atteint se réfère à la classification internationale type de l'éducation (CITE) 1997 niveaux 5 à 6 pour les données jusqu'en 2013 et à la CITE 2011 niveaux 5 à 8 pour les données à partir de 2014. L'indicateur permet de faire l'inventaire des compétences qui sont potentiellement disponibles pour les employeurs et qui sont un facteur clé de la croissance économique. L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail. Cet indicateur fait partie des objectifs principaux de la stratégie Europe 2020 en matière d'éducation et de formation.

TRP16.09	Niveau de performance insuffisant en lecture, en mathématiques et en sciences (jeunes âgés de 15 ans) par orientation des programmes [%]
	Il s'agit de jeunes âgés de 15 ans dont les résultats sont inférieurs au niveau 2 sur l'échelle PISA de compétences en lecture, en mathématiques ou en sciences. L'indicateur se fonde sur les données de l'OCDE. Les données, si disponibles, devraient être fournies par orientation des programmes (à savoir général/professionnel). Cet indicateur fait partie des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'éducation et de formation.

TRP16.10	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18–24 ans) par sexe [%]
	<p>Cet indicateur est défini comme le pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ayant au maximum un niveau d'études secondaire inférieur et n'ayant suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Le niveau d'éducation secondaire inférieur se réfère à la CITE 1997 niveaux 0 à 3C court pour les données jusqu'en 2013 et à la CITE 2011 niveaux 0 à 2 pour les données à partir de 2014.</p> <p>L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail.</p> <p>Cet indicateur fait partie des objectifs principaux de la stratégie Europe 2020 en matière d'éducation et de formation.</p>
TRP16.11	Jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent ni un enseignement ni une formation – NEETs (groupe d'âge des 15–24 ans) par sexe [%]
	<p>L'indicateur fournit des informations sur les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui satisfont les deux conditions suivantes: (1) ils ne sont pas employés (c.à.d. au chômage ou bien inactifs selon la définition de l'OIT); et (2) ils n'ont pas suivi d'enseignement ou de formation dans les quatre semaines précédant l'enquête.</p> <p>Les données sont exprimées en pourcentage de la population totale de la même tranche d'âge et du même sexe, à l'exclusion des jeunes n'ayant pas répondu à la question portant sur leur participation à l'éducation et à la formation.</p> <p>L'indicateur permet de mesurer la population jeune la plus exposée au risque d'être exclue du marché du travail et confrontée à la sous-utilisation de ses compétences.</p> <p>L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail.</p>
TRP16.12	Proportion d'étudiants de l'EPF (en pourcentage par rapport au nombre total d'étudiants de l'enseignement secondaire supérieur) par sexe [%]
	<p>Étudiants inscrit dans la filière professionnelle de l'enseignement supérieur par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans toutes les filières (professionnelle et générale) au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3). L'enseignement professionnel vise à inculquer aux élèves les connaissances, qualifications et compétences spécifiques à une profession ou un métier particuliers ou à un groupe de professions ou de métiers. L'enseignement professionnel peut inclure des composantes fondées sur le travail (par exemple, postes d'apprentissage). L'achèvement complet de ces programmes permet d'obtenir des certifications professionnelles utilisables sur le marché du travail et reconnues comme une orientation professionnelle par les instances nationales compétentes et/ou le marché du travail.</p> <p>L'indicateur s'appuie sur les données de la collecte de données Unesco-ISU/OCDE/Eurostat (UOE).</p>
TRP16.13	Étudiants dans des dispositifs mixtes combinant la formation en milieu scolaire et en milieu professionnel (total et pourcentage par rapport au nombre total d'étudiants de l'enseignement secondaire supérieur) par sexe
	<p>Un programme professionnel est classé comme étant mixte (combinant la formation à l'école et sur le lieu de travail) si au moins un quart du programme est dispensé en dehors de l'établissement scolaire. Les dispositifs où la composante fondée sur le travail représente au moins 90 % du programme sont exclus.</p> <p>L'indicateur s'appuie sur les données administratives (par exemple de ministères ou d'agences) ou sur les données de la collecte de données UOE.</p>

TRP16.14	Niveau d'éducation de la population active (groupe d'âge des 25–64 ans) [%]
	<p>La population active (également appelée «main d'œuvre») est définie comme la somme des personnes ayant un emploi et des chômeurs.</p> <p>Cet indicateur se mesure le plus souvent sur la base du programme éducatif le plus élevé achevé complètement et généralement validé par une certification reconnue. Les certifications intermédiaires reconnues sont classées à un niveau inférieur à celui du programme proprement dit.</p> <p>Veuillez fournir les données en utilisant la classification nationale des programmes éducatifs.</p> <p>L'indicateur permet de faire un inventaire des compétences (en se basant sur le niveau d'éducation) qui sont potentiellement disponibles pour les employeurs et qui constituent un facteur clé de la croissance économique.</p> <p>L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail.</p>

TRP16.15	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (exprimées en pourcentage du PIB, ou en pourcentage du total des dépenses publiques) [%]
	<p>Dépenses publiques consacrées à l'éducation (exprimées en pourcentage du PIB, ou en pourcentage du total des dépenses publiques). En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des institutions d'éducation soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations non-lucratives pour des activités éducatives. Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.</p> <p>Cet indicateur permet de mesurer l'investissement public dans le capital humain par rapport aux ressources totales disponibles dans l'économie.</p> <p>Les données peuvent provenir de sources nationales (rapports financiers annuels du ministère des finances et/ou du ministère de l'éducation, et/ou comptes nationaux) ou de la collecte de données UOE.</p>

TRP16.16	Proportion d'enseignants ayant suivi un perfectionnement professionnel continu au cours des 12 derniers mois [%]
	<p>Le perfectionnement professionnel continu désigne les activités de perfectionnement formelles et non formelles (par exemple, formation par discipline, formation pédagogique, etc.). Dans certains cas, ces activités peuvent aboutir à des certifications supplémentaires.</p> <p>L'indicateur est exprimé en pourcentage par rapport à l'ensemble du personnel enseignant ou du personnel enseignant d'un niveau d'enseignement spécifique (à préciser).</p> <p>L'indicateur s'appuie sur les données administratives (par exemple de ministères ou d'agences), les données de la collecte de données UOE, ou les données de l'enquête internationale de l'OCDE sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS).</p>

TRP16.17	Population totale
	<p>La population totale correspond à l'ensemble des habitants d'une zone donnée au 1^{er} janvier d'une année donnée. Cette population est soit calculée à partir des données obtenues du dernier recensement, ajustées par les données sur les composantes de l'accroissement de population depuis ce dernier recensement, soit à partir des registres de population.</p> <p>Les sources de données sont les recensements et les estimations de la Division de la Population des Nations unies.</p>

TRP16.18	Taille relative de la population jeune (groupe d'âge des 15–24 ans) [%]
	<p>Ratio de la population jeune (âgée de 15 à 24 ans) par rapport à la population en âge de travailler (généralement âgée de 15 à 64 ans ou de 15 à 74 ans).</p> <p>L'indicateur permet de mesurer la taille du groupe potentiel de nouveaux arrivants sur le marché du travail par rapport à l'ensemble de la population en âge de travailler, ainsi que l'ampleur du défi à relever pour le système d'enseignement et de formation de chaque pays en vue de fournir aux jeunes les compétences appropriées.</p> <p>Les sources de données sont les recensements et les estimations de la Division de la Population des Nations unies.</p>

TRP16.19	Indice des politiques en faveur des petites et moyennes entreprises (PME)
	<p>L'indice des politiques en faveur des PME est un outil d'analyse comparative de l'UE conçu pour évaluer régulièrement les cadres politiques relatifs aux PME dans les économies en transition et émergentes et pour suivre les progrès dans la mise en œuvre de ces politiques au fil du temps. L'indice a été mis au point selon les principes du Small Business Act pour l'Europe (SBA) par la Commission européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'ETF et l'OCDE. L'indice recense les points forts et les points faibles au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, permet d'établir des comparaisons entre les pays et mesure la convergence vers les bonnes pratiques et les normes pertinentes en matière de politiques. Il aide les gouvernements à établir des objectifs pour l'élaboration de politiques en faveur du développement des PME et à identifier les priorités stratégiques pour améliorer l'environnement des entreprises.</p> <p>L'indice des politiques en faveur des PME comporte deux dimensions soutenant le développement du capital humain d'entreprise, conformément aux principes 1 et 8 du SBA:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dimension 1. Apprentissage entrepreneurial et entrepreneuriat féminin ● Dimension 8.a. Compétences pour l'entreprise. <p>Dans le cadre de l'évaluation du processus de Turin, les trois indicateurs suivants sont utilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● TRP16.19.a. Indice des politiques en faveur des PME – Apprentissage entrepreneurial ● TRP16.19.b. Indice des politiques en faveur des PME – Formation à l'entrepreneuriat en faveur des femmes ● TRP16.19.c. Indice des politiques en faveur des PME – Compétences pour l'entreprise. <p>La source des données est OCDE/UE/BERD/ETF, <i>SME Policy Index: Eastern Partner Countries 2016: Assessing the Implementation of the Small Business Act for Europe</i>, OCDE Publishing, Paris, 2015.</p>

TRP16.20	Incidence du travail indépendant [%]
	<p>Part du travail indépendant dans l'emploi total. Les travailleurs indépendants comprennent les employeurs, les travailleurs à leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale.</p> <p>L'indicateur permet de mesurer les besoins en compétences entrepreneuriales.</p> <p>L'indicateur se fonde sur les données de l'enquête sur les forces de travail.</p>

TRP16.21	Pénuries de compétences [%]
	<p>Pourcentage d'entreprises identifiant une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée comme une contrainte majeure. Cet indicateur est calculé en se basant sur l'évaluation de l'obstacle comme une contrainte potentielle aux opérations de l'établissement.</p> <p>L'indicateur renseigne sur les pénuries de compétences ou la demande non satisfaite de compétences bien qu'il puisse également refléter le fait que les entreprises ne proposent pas le niveau de rémunération courant ou la formation adéquate.</p> <p>Les données se fondent sur les enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises.</p>

ANNEXES

ANNEXE 1. CLASSIFICATIONS UTILISÉES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Niveau d'instruction	Niveau CITE-11	Niveau CITE-97	Niveau CITE-76	Description
PAS DE SCOLARITÉ	Pas de scolarité	Pas de scolarité	Pas de scolarité	Moins d'une année de scolarité
FAIBLE	0 Développement éducatif de la petite enfance	0 Enseignement préprimaire	0 Enseignement précédant le premier niveau	Éducation dispensée dans les jardins d'enfants, écoles maternelles ou classes enfantines
	1 Enseignement primaire	1 Enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base	1 Premier niveau	Programmes conçus pour donner aux élèves un solide enseignement de base en lecture, écriture et calcul. Les élèves sont âgés généralement de 5 à 7 ans. Pourrait aussi inclure des programmes d'alphabétisation pour adultes.
	2 Enseignement secondaire inférieur	2 Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base	2 Deuxième niveau, première étape	Poursuite de l'éducation de base, avec toutefois l'introduction de disciplines plus spécialisées. La fin de ce niveau coïncide souvent avec la fin de l'enseignement obligatoire, le cas échéant. Comprend également les programmes professionnels visant à former les élèves à des activités professionnelles spécifiques, ainsi que les programmes d'apprentissage pour les métiers spécialisés.
MOYEN	3 Enseignement secondaire supérieur	3 Enseignement secondaire supérieur	3 Deuxième niveau, deuxième étape	Éducation de base terminée, souvent avec des classes de spécialisation dans une discipline. Admission généralement réservée aux élèves qui ont achevé avec succès l'éducation de base (pendant 8 à 9 ans) ou dont l'instruction de base et l'expérience professionnelle permettent de conclure qu'ils sont capables de suivre l'enseignement à ce niveau.
	4 Enseignement post-secondaire non-supérieur	4 Enseignement post-secondaire non-supérieur		Inclut les programmes qui se situent à la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement post-secondaire. Des programmes d'une durée de six mois à deux ans permettent généralement d'élargir les connaissances des participants qui ont déjà terminé un programme au niveau de qualifications 3.

Niveau d'instruction	Niveau CITE-11	Niveau CITE-97	Niveau CITE-76	Description
ÉLEVÉ	5 Enseignement supérieur de cycle court	5 Premier cycle de l'enseignement supérieur (ne conduisant pas directement à un titre de chercheur de haut niveau); subdivisé en:		
	6 Licence ou équivalent	5A	6 Troisième niveau, première étape conduisant à un premier diplôme universitaire	Les programmes sont fondés dans une large mesure sur la théorie et destinés à offrir des qualifications suffisantes pour être admis à suivre des programmes de recherche de pointe. Durée de 3 à 5 ans en général.
		5B	5 Troisième niveau, première étape, conduisant à un diplôme qui n'est pas équivalent à un premier diplôme universitaire	Les programmes sont généralement orientés sur la «pratique» en vue de préparer les élèves à des domaines professionnels particuliers (techniciens supérieurs, enseignants, infirmiers, etc.).
	7 Master ou équivalent	6 Deuxième cycle de l'enseignement supérieur (conduisant à un titre de chercheur hautement qualifié)	7 Troisième niveau, deuxième étape	Les programmes sont consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux et exigent normalement que soit soutenue une thèse.
	8 Doctorat ou équivalent			

Source: Adapté de l'OIT, *Indicateurs clés du marché du travail 2015*.



ANNEXE 2. DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE 2015 SUR LE PROCESSUS DE TURIN²²

Nous, ministres de l'EFP, représentants des ministères en charge de l'EFP, de l'emploi et de l'économie, représentants des partenaires sociaux, représentants des centres d'EFP et des établissements prestataires d'EFP des pays partenaires, réunis à Turin pour la conférence internationale de l'ETF intitulée «Ensemble, développons les compétences», adoptons la présente déclaration.

1. Tenant compte des recommandations prioritaires formulées dans le cadre du processus de Turin 2014 et validées par l'ensemble des pays partenaires de l'ETF;
2. Reconnaisant que le processus de Turin constitue à présent un instrument établi pour le contrôle et le soutien des réformes en matière d'EFP dans les pays partenaires et pour l'apprentissage des politiques dans et entre les pays;
3. Reconnaisant qu'une mise en œuvre systémique des politiques requiert davantage d'attention, de temps et de ressources;
4. Nous inspirant des principes en matière de développement de l'EFP dans le cadre de la stratégie UE 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive;
5. Considérant les conclusions du Conseil sur le réexamen de la politique européenne de voisinage adoptées en avril 2015 et la stratégie d'élargissement de l'UE 2014–15;
6. Rappelant la déclaration du processus de Turin 2013, dans laquelle nous avons réaffirmé les priorités politiques établies;
7. Rappelant le processus de Copenhague et le communiqué de Bruges et nous en inspirant, et considérant les récentes évolutions observées dans le cadre du processus de réexamen de l'EFP de 2015;
8. Reconnaisant qu'en dépit de la crise économique mondiale, caractérisée par des taux de chômage élevés, l'exclusion sociale et des déséquilibres démographiques, qui menacent l'intégrité des sociétés, y compris l'égalité des chances et la mise en œuvre de l'État de droit, nous disposons parallèlement d'une opportunité de faire évoluer la situation positivement;
9. Reconnaisant que la plupart des pays partenaires rencontrent des difficultés particulières pour répondre aux besoins en compétences, leurs économies étant dominées par les micro-, petites et moyennes entreprises;

Nous:

10. Soulignons qu'investir efficacement dans le développement de compétences et de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie est essentiel pour le développement du capital humain, la croissance, la compétitivité, la productivité et la cohésion sociale et territoriale;
11. Reconnaissons la nécessité d'attribuer conjointement aux secteurs public et privé, dont les PME, la responsabilité d'articuler la demande et de concevoir, développer et dispenser l'EFP;
12. Soulignons l'importance de développer les capacités des partenaires sociaux pour qu'ils puissent apporter leur pleine contribution dans le domaine des compétences;
13. Insistons sur l'importance d'une vision commune de l'EFP intégrant la société au sens large et le développement des pays et identifiant les actions nécessaires pour concrétiser cette vision;
14. Affirmons que les économies du XXI^e siècle exigent des citoyens qu'ils fassent preuve d'initiative et soient aptes à gérer les incertitudes sur le marché du travail, acquièrent et perfectionnent ces deux compétences clés, y compris l'esprit d'entreprise et les compétences professionnelles, qui

²² Conférence du processus de Turin «Ensemble, développons les compétences», Turin, 3–4 juin 2015.

- sont nécessaires pour assurer la prospérité des entreprises, ainsi que pour promouvoir la carrière et l'épanouissement personnels;
15. Reconnaissons que dans un contexte de mondialisation en constante évolution, les citoyens ont besoin de qualifications compréhensibles et pertinentes pour le marché du travail, qui attestent de leurs compétences et leur permettent d'accroître leur mobilité, de changer d'emploi et de faire progresser leur carrière;
 16. Soulignons qu'une gouvernance efficace pour un EFP de qualité doit se faire à plusieurs niveaux, par l'implication des acteurs nationaux et des partenaires sociaux, des autorités régionales et des prestataires de services, des entreprises locales et des représentants de la société civile, et repose sur la confiance mutuelle;
 17. Reconnaissons la nécessité de systèmes d'EFP proposant des formations initiales et des formations continues de qualité pour les enseignants, formateurs, formateurs internes et instructeurs en matière d'EFP;
 18. Reconnaissons qu'un système d'assurance qualité efficace, s'appuyant sur des critères de qualité, des processus de contrôle et d'évaluation et des indicateurs communs, est essentiel dans un système d'EFP de qualité;
 19. Prenons l'engagement de promouvoir l'attrait de l'EFP auprès des élèves comme premier choix d'orientation et de carrière en modernisant l'offre, en proposant des modalités de formation plus souples, en développant l'auto-apprentissage, l'apprentissage en milieu de travail en partenariat avec les employeurs; de garantir un accès plus équitable et une plus grande participation à l'EFP, y compris pour les personnes défavorisées; d'encourager les employeurs à augmenter les possibilités d'apprentissage; d'assurer l'accès à l'EFP de niveau supérieur, à l'enseignement supérieur et au marché du travail, en proposant des services d'orientation et en démontrant l'excellence de l'EFP dans nos pays;
 20. Reconnaissons que la production, la diffusion et l'usage de données fiables et pertinentes sont indispensables pour l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets en matière de compétences, soulignons la nécessité de continuer à améliorer la production de ces données par l'implication des parties prenantes et l'intégration des outils de contrôle dans un système global, comprenant des analyses comparatives;
 21. Réaffirmons le rôle crucial du contrôle des politiques en matière de compétences et d'EFP pour les réformes de l'EFP, lequel permet d'appliquer des mesures correctives et de tirer les enseignements de l'expérience acquise.

Par conséquent, nous:

22. Convenons d'intégrer le développement des compétences et de l'EFP dans les politiques de développement du capital humain, optimisant ainsi leur contribution à la croissance économique, à la compétitivité et à la cohésion sociale, et offrant ainsi aux citoyens la possibilité de transformer leur vie;
23. Convenons de continuer à adhérer aux principes d'appropriation par les pays et de gouvernance collective mis en avant par le processus de Turin, en promouvant la participation de nombreuses parties prenantes, une approche holistique et fondée sur des données probantes et un processus décisionnel transparent et responsable;
24. Réaffirmons que l'analyse des politiques au regard des progrès accomplis et les modèles d'évaluation d'impact s'ensuivant, qui documentent l'action politique, sont essentiels pour l'élaboration de politiques publiques axées sur les résultats;
25. Convenons d'accorder la priorité à l'EFP et de garantir l'apport des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations adoptées et des options d'action identifiées.

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

CITE	Classification internationale type de l'éducation – Unesco
CNC	Cadre national des certifications
EFP	Enseignement et formation professionnels
EFPC	Enseignement et formation professionnels continus
EFPI	Enseignement et formation professionnels initiaux
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
ET 2020	Education and Training 2020 (Éducation et formation 2020) – cadre stratégique de l'UE
ETF	European Training Foundation (Fondation européenne pour la formation)
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
ISU	Institut de statistiques de l'Unesco
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves – OCDE
PME	Petite et moyenne entreprise
SABER	Systems Approach for Better Education Results (Approche systémique pour de meilleurs résultats en matière d'enseignement) – Banque mondiale
SBA	Small Business Act pour l'Europe
TRP	Processus de Turin
UE	Union européenne
Unesco	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UOE	Unesco-ISU/OCDE/Eurostat (collecte de données)

RÉFÉRENCES

Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), *Terminologie de la politique européenne d'enseignement et de formation: Une sélection de 100 termes clés*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2008.

Commission européenne, *Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020*, COM(2010) 296 final, Commission européenne, Bruxelles, 2010.

Commission européenne, *Projet de rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET 2020)*, COM(2015) 408 final, Commission européenne, Bruxelles, 2015.

ETF (Fondation européenne pour la formation), Zelloth, H., *In demand: Career guidance in EU neighbouring countries* [En demande: L'orientation professionnelle dans les pays voisins de l'UE], Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2009, [www.etf.europa.eu/pubmgmt.nsf/\(getattachment\)/8559e4566d38a6e3c12576020050a7bc/\\$file/note7uelkn.pdf](http://www.etf.europa.eu/pubmgmt.nsf/(getattachment)/8559e4566d38a6e3c12576020050a7bc/$file/note7uelkn.pdf), consulté le 21 janvier 2016.

ETF (Fondation européenne pour la formation), Lassnigg, L., *Anticipating and matching skills demand and supply: Synthesis of national reports* [Anticiper et mettre en adéquation l'offre et la demande de compétences: Synthèse des rapports nationaux], ETF, Turin, 2012, [www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/31F36458BEACA338C1257AAD0039765D/\\$file/Skills%20matching_synthesis%20report.pdf](http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/31F36458BEACA338C1257AAD0039765D/$file/Skills%20matching_synthesis%20report.pdf), consulté le 21 janvier 2016.

ETF (Fondation européenne pour la formation), *Manuel de l'ETF relatif à l'utilisation des indicateurs*, ETF, Turin, 2013, www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/Indicators_Manual, consulté le 21 janvier 2016.

GIA-EFTP (Groupe de travail inter-agences sur les indicateurs de l'EFTP), *Proposed indicators for assessing technical and vocational education and training*, [Indicateurs proposés pour évaluer l'enseignement et la formation techniques et professionnels], ETF/OIT/Unesco, 2012, [www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/E112211E42995263C12579EA002EF821/\\$file/Report%20on%20indicators%20April%202012.pdf](http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/E112211E42995263C12579EA002EF821/$file/Report%20on%20indicators%20April%202012.pdf), consulté le 21 janvier 2016.

OIT (Organisation internationale du travail), *Indicateurs clés du marché du travail 2015*, [en ligne], OIT, Genève, www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/lang-fr/index.htm, consulté le 21 janvier 2016.

Présidence lettone du Conseil de l'Union européenne, *Riga Conclusions 2015 on a new set of medium-term deliverables in the field of VET for the period 2015–2020, as a result of the review of short-term deliverables defined in the 2010 Bruges Communiqué* [Conclusions de Riga 2015 portant sur une nouvelle série d'objectifs à moyen terme en matière d'EFP pour la période 2015–2020, suite à la révision des objectifs à court terme définis dans le Communiqué de Bruges 2010], juin 2015, www.izm.gov.lv/images/RigaConclusions_2015.pdf, consulté le 21 janvier 2016.

Science Communication Unit, University of the West of England, *Science for environment policy in-depth report: Resource efficiency indicators* [Indicateurs d'efficacité des ressources], Commission européenne, DG Environnement, Bruxelles, février 2013.

NOUS CONTACTER

Des informations complémentaires
sont disponibles sur le site web de l'ETF:
www.etf.europa.eu

Pour toute autre information,
veuillez contacter:

Fondation européenne pour la formation
Département «Communication»
Villa Gualino
Viale Settimio Severo 65
I – 10133 Torino

E info@etf.europa.eu

T +39 011 630 2222

F +39 011 630 2200